

Image not found or type unknown



Chute en moto devant bus de ville

Par **julien10**, le **06/02/2013** à **17:54**

Bonjour,
Fin 2011 j'ai chuté en moto ce qui a obligé un bus de ville à s'arrêter plus ou moins brusquement (à une dizaine de mètres de moi) !!! Il n'y a eu aucun contact entre nos véhicules. Toutefois deux passagers se sont plaints de "blessures" et se sont retournés contre la société de bus qui s'est elle retournée contre moi. Au final ma cie d'assurance m'applique un malus !!! Que puis-je faire pour contester cette pénalité ?
Merci de vos réponses